

Décision n° D2022_093

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté n°2021-271 en date du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Olivier Veber, directeur général des services,

Vu le budget départemental,

décide

- de contracter auprès de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (BDCE) un prêt de 30 millions d'euros afin de financer les dépenses d'investissement du Département. Ce prêt constitue le second tirage de l'enveloppe de 200 millions d'euros signée avec la banque en 2020 et exclusivement dédiée aux dépenses d'investissement liées à la politique d'éducation ;

Les principales caractéristiques de prêt sont les suivantes :

Date de versement des fonds	5 août 2022
Date d'échéance	5 août 2037
Durée	15 ans
Mode d'amortissement	Linéaire annuel
Taux	Fixe 2,17%
Périodicité des intérêts	Annuelle, à terme échu
Score Gissler	1A

Envoyé en préfecture le 27/07/2022

Reçu en préfecture le 27/07/2022

Affiché le



ID : 093-229300082-20220726-D2022_093-AR

- de signer les documents correspondants et d'effectuer l'ensemble des opérations qui y sont prévues ;

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 27/07/2022

Reçu en préfecture le 27/07/2022

Affiché le



ID : 093-229300082-20220726-D2022_093-AR